

Le CGAC vous informe...

Le 30 novembre 2012

Dans cette édition du CGAC vous informe...

- **Nouveaux tarifs au 1^{er} décembre 2012** : une baisse de 8,2 % en assurance vie de base, une baisse de 7,5 % en assurance vie supplémentaire et une hausse de 4,6 % en assurance santé.
- **Congés de primes** : cessation du congé de prime en assurance vie de base et congé de prime de 0,77 % en assurance santé pour la prochaine année.

NOUVEAUX TARIFS AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2012

Les polices d'assurance collective seront renouvelées le 1^{er} décembre 2012. Les nouveaux tarifs ont été négociés par le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) avec l'aide de ses actuaires-conseils.

L'entente de renouvellement obtenue auprès de la société Desjardins Sécurité financière entraîne une baisse des primes actuelles d'assurance vie de base de 8,2 %. Les primes d'assurance vie supplémentaire (adhérents et conjoints) se voient réduites de 7,5 %. Finalement, les primes d'assurance vie supplémentaire pour les enfants à charge ainsi que celles pour l'assurance mutilation sont maintenues.

En assurance santé, alors que l'augmentation globale des primes demandée initialement par l'assureur s'élevait à 12,5 %, au terme des négociations et de la modification aux taux de remboursement des médicaments d'origine décrite ci-après, la hausse globale des primes consentie par l'assureur s'élève à 4,6 %. Afin de contrôler la hausse des coûts du régime, le CGAC a décidé de mettre en place une coassurance variable selon le médicament consommé afin d'encourager l'utilisation des médicaments génériques. Les **médicaments d'origine pour lesquels il existe des médicaments génériques seront remboursés à 68 % à partir du 1^{er} janvier 2013**. Les médicaments génériques, de même que les médicaments d'origine pour lesquels il n'existe pas de génériques demeurent remboursés à 80 %. Les détails de cette nouvelle mesure vous seront communiqués sous peu.

Quelle proportion sera payée par le CGAC au prochain renouvellement ?

En ce qui a trait à l'utilisation du montant de 1,7 % de la masse salariale versée au CGAC par l'Employeur, en vertu de la clause 6.4.09 de la convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université Laval (SPUL), le CGAC a décidé de maintenir la formule actuelle. Ainsi, les fonds serviront à payer la totalité de la prime d'assurance vie de base (obligatoire) et 100 % de la prime d'assurance santé, protection individuelle au régime élargi.

Les adhérentes et adhérents pour lesquels le CGAC reçoit de l'Employeur un montant égal à 1,7 % de la masse salariale et dont le coût de la protection en assurance santé est inférieur au coût de la protection individuelle du régime élargi ont droit à un remboursement. C'est le cas des **adhérentes et adhérents qui sont exemptés** de l'assurance santé et de celles et ceux qui souscrivent à la **protection individuelle ou monoparentale du régime de base**. Ce remboursement est effectué à chacune

des paies et apparaît sous la rubrique « Rémunération ass coll ens » du bulletin de paie que vous recevez. Ce montant est considéré comme étant du salaire et, à ce titre, est imposable.

CONGÉS DE PRIMES

Cette année, les primes pourront encore être subventionnées grâce aux ristournes d'assurance santé générées au cours de la dernière année, mais à un niveau beaucoup moindre que l'an dernier.

Tel que communiqué l'an dernier, le congé de primes de 92,3 % en assurance vie de base viendra à échéance le 1^{er} décembre 2012. Pour l'assurance santé, le congé de prime sera réduit de 3,93 % à 0,77 % pour la prochaine année. Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle et on ne peut exclure des hausses qui devraient se refléter au 1^{er} décembre 2013.

Voici le détail des coûts pour la prochaine année en considérant les congés de primes:

Coûts pour 2011 – 2012* (avec congés de primes)					
Régime	Protection	Coût total	CGAC	Congés	Adhérent(e)
Base	Individuelle	25,81 \$	52,91 \$	1,01 \$	(28,11) \$
	Monoparentale	43,88 \$	52,91 \$	1,73 \$	(10,75) \$
	Familiale	67,00 \$	52,91 \$	2,63 \$	11,46 \$
Élargi	Individuelle	55,07 \$	52,91 \$	2,16 \$	0,00 \$
	Monoparentale	93,63 \$	52,91 \$	3,68 \$	37,04 \$
	Familiale	143,08 \$	52,91 \$	5,62 \$	84,55 \$
	Exemption				(52,91 \$)

Coûts pour 2012 – 2013* (avec congés de primes)					
Régime	Protection	Coût total	CGAC	Congés	Adhérent(e)
Base	Individuelle	27,45 \$	56,96 \$	0,21 \$	(29,72) \$
	Monoparentale	46,69 \$	56,96 \$	0,36 \$	(10,63) \$
	Familiale	71,27 \$	56,96 \$	0,54 \$	13,77 \$
Élargi	Individuelle	57,41 \$	56,96 \$	0,45 \$	0,00 \$
	Monoparentale	97,63 \$	56,96 \$	0,75 \$	39,92 \$
	Familiale	149,17 \$	56,96 \$	1,14 \$	91,07 \$
	Exemption				(56,96 \$)

* Les coûts indiqués correspondent aux montants prélevés par période de paie. Ceux inscrits entre parenthèses représentent un remboursement.

La gestion attentive de notre régime d'assurance santé a permis de limiter l'augmentation annuelle moyenne observée au cours des 5 dernières années à 1 %, alors que l'augmentation médiane observée pour des régimes comparables a été 3 fois plus élevée (3 % par année).

SITE WEB ET PERSONNES À CONTACTER

www.spul.ulaval.ca
www.rh.ulaval.ca/sqc/accueil/enseignant_recherche/professeurs/profs_ac

Pour toutes questions : Monique Carignan au poste 7836

Membres du CGAC : Claude Bazin; Ghislain Léveillé
Nicolas Bouchard-Martel, Danielle Malenfant et
Marc Desgagné (président du CGAC)